

Pièces à fournir en vue d'une admission en EHPAD et en USLD



Seuls les dossiers complets, comportant toutes les pièces demandées seront présentés à la commission des admissions.

Pour le dossier administratif :

- Dossier de demande d'admission en EHPAD ou USLD (volet administratif)
- Photocopie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec mentions marginales
- Photocopie de la pièce d'identité recto verso
- Attestation d'ouverture de droits à la sécurité sociale
- Carte d'affiliation à une mutuelle
- Attestations annuelles des pensions, retraites ou rentes, perçues par le demandeur
- Relevés des comptes bancaires ou postaux sur lesquels sont virés les pensions des trois derniers mois ou trimestres
- Dernière déclaration de revenus au titre de l'année avec les justificatifs
- Avis d'imposition ou de non-imposition au titre de l'année
- Taxes foncières de tous les biens immobiliers appartenant au demandeur de la même année
- Attestation de paiement de la CAF de l'allocation logement
- Solde d'épargne ou derniers relevés de tout autre placement financier
- Si le demandeur est placé sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle, mandat spécial) : **ordonnance du Juge des tutelles**
- Notification d'APA** en établissement ou d'APA à domicile ou **accusé de réception** de la demande
- Si demande à titre payant : **engagement de payer à compléter**
- Si demande au titre de l'aide sociale : **notification d'admission ou le récépissé de la demande déposée au CCAS de la mairie du domicile de secours du demandeur**
- Si le demandeur est âgé de moins de 60 ans : **dérogation d'âge**
- Contrat obsèques**
- Si don du corps : **carte de donneur**



Pour le dossier médical :

Le volet médical est à faire compléter par le médecin traitant ou le médecin du service en cas d'hospitalisation.

- Fiche médicale
- Fiche d'autonomie